

Organisation et coordination des services d'appui technique aux élevages ovins et caprins : le cas des associations sanitaires (ADS) en Andalousie

González F., Castel J.M., Mena Y.

in

Dubeuf J.-P. (ed.).

L'Observatoire des Systèmes de Production Ovine et Caprine en Méditerranée : Chiffres clés et indicateurs de fonctionnement et d'évolution

Zaragoza : CIHEAM

Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches; n. 39

2002

pages 31-34

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=2600034>

To cite this article / Pour citer cet article

González F., Castel J.M., Mena Y. **Organisation et coordination des services d'appui technique aux élevages ovins et caprins : le cas des associations sanitaires (ADS) en Andalousie.** In : Dubeuf J.-P. (ed.). *L'Observatoire des Systèmes de Production Ovine et Caprine en Méditerranée : Chiffres clés et indicateurs de fonctionnement et d'évolution* . Zaragoza : CIHEAM, 2002. p. 31-34 (Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches; n. 39)



<http://www.ciheam.org/>
<http://om.ciheam.org/>

Organisation et coordination des services d'appui technique aux élevages ovins et caprins : Le cas des associations sanitaires (ADS) en Andalousie

F. González, J.M. Castel, Y. Mena

EUITA, carretera de Utrera, km 1, 41013 Sevilla, Espagne

e-mail : castel@cica.es ; yomena@cica.es

RESUME – Le fonctionnement des Associations de Défense Sanitaire du Bétail (ADSG) en Andalousie (Espagne) est décrit. Ce dispositif est un exemple d'organisation et de coordination entre l'administration et les éleveurs. En 1997, il existait 78 ADSG en Andalousie ; en 1999 le nombre était déjà de 207, dont 136 incluaient les ruminants. Ainsi près de 70% des effectifs ovins et caprins sont intégrés dans les ADSG. Depuis que les ADSG fonctionnent, on peut constater une importante et progressive diminution de la gravité des maladies. En Espagne, la proportion des ovins et des caprins contrôlés passe de 45% en 1995 à 95% en l'an 2000. Les proportions d'animaux et d'élevages positifs à la brucellose en Andalousie sont supérieures à la moyenne de l'Espagne, même si, depuis que les ADSG sont en fonctionnement, l'incidence de cette maladie a diminué de façon importante et progressive dans la région. L'implication de l'éleveur dans la santé animale, qui finance une partie des coûts, favorise la qualité des résultats et donc le succès des ADSG qui est en augmentation sensible.

Mots clés : Défense sanitaire, élevage caprin, élevage ovin, Espagne, organisation professionnelle.

SUMMARY – "Organization and coordination of technical support services for sheep and goat farms: The case of health associations (ADS) in Andalusia". The Organization of the Associations of Animal Sanitary Control (ADSG) in Andalusia (Spain) is described. This is an example of co-ordination and organization between the administration and the breeders. In 1997, there were 78 ADSG and in 1999, the number was 207, of which 137 were of ruminants. So, about 70% of sheep and goats are integrated within the ADSG. Since their creation, there has been a constant and regular decrease in the impact of diseases. In Spain, the percentage of controlled animals increased from 45% in 1995 to 95% in 2000. The percentage of animals with brucellosis in Andalusia is higher than the average situation in Spain. But since ADSG began to work, brucellosis decreased regularly and significantly in Andalusia. The involvement of breeders in animal health, by financing a part of the costs, is positive for the quality of results and the quickly developing success of ADSG.

Key words: Animal health, goat breeding, sheep breeding, Spain, professional organisation.

Préambule

Ce document décrit le fonctionnement des Associations de Défense Sanitaire du bétail (ADSG) en Andalousie (Espagne), exemple d'organisation et de coordination entre l'administration et les éleveurs.

En 1986, des campagnes d'éradication de certaines maladies ont été établies de manière obligatoire en Espagne. A partir de ce moment et jusqu'en 1994, les campagnes de prophylaxie du bétail étaient réalisées par l'administration à travers des entreprises publiques. L'éleveur bénéficiait de ces services sans qu'il ait à supporter aucune charge économique, excepté le retard eu par l'administration dans le paiement des indemnités reçues comme conséquence de l'abattage des animaux positifs. Dans les grandes lignes, ces campagnes étaient confrontées aux problèmes suivants : discontinuité des campagnes, retard dans le paiement des indemnités et faible collaboration de l'éleveur.

Fonctionnement des ADS et circonstances de leur création

En 1994, à l'initiative de la Consejería de Agricultura y Pesca de la Junta de Andalucía (CAP), la création des ADS a été initiée. Leur constitution et leurs fonctionnements sont régis par les Décrets royaux RD 187/1993 du 21 décembre, RD 276/1997 du 9 décembre y la Orden du 26 décembre 1997.

Constitution

Pour être constituée, il est nécessaire qu'une ADSG regroupe au moins 30% des exploitations et plus de 50% du cheptel reproducteur de chaque espèce animale concernée. Quant à l'extension territoriale, les communes qui y adhèrent doivent être limitrophes et appartenir à la même province en incluant plusieurs cantons (comarcas). C'est la CAP qui autorise la création d'une ADSG, postérieurement à l'existence d'une collaboration étroite entre les deux structures. D'autre part toutes les ADSG appartiennent à la Fédération andalouse des ADSG. Quelques-unes sont localisées dans les coopératives qui existaient déjà dans la zone.

Avantages des ADSG

Les éleveurs qui appartiennent aux ADSG ont les avantages suivants :

(i) A partir du 1^{er} janvier 1998, les éleveurs qui n'adhéreraient pas à une ADSG doivent supporter tous les coûts sanitaires et d'analyses d'échantillon, qui sont par ailleurs obligatoires.

(ii) L'éleveur a une bonne valorisation de son statut sanitaire car les exploitations non qualifiées ne peuvent vendre des reproducteurs, ni réaliser de mouvements d'animaux.

(iii) La relation entre le vétérinaire et les éleveurs est meilleure et plus directe. Pour ceci, le vétérinaire sert de lien entre l'Administration et les éleveurs.

(iv) Pour chaque animal qui doit être abattu pour raison sanitaire, l'éleveur reçoit 15% de plus que le prix et la participation aux ADSG permet aux éleveurs de recevoir les primes de l'Union Européenne.

Nombre d'ADSG et leur évolution

En 1997, il existait 78 ADSG en Andalousie, dans lesquelles participent 13 739 exploitations et tous les petits ruminants qu'elles comprennent, soit 1 411 713 têtes, bien que toutes les ADSG ne s'occupent pas de ce type d'animaux. Par comparaison le nombre total d'ovins et de caprins en Andalousie est de 3 017 599 et 1 253 477 respectivement selon les données de la CAP, nombre qui a peu varié depuis 1997. En 1998, première année de suppression des aides directes de la CAP, les ADSG ont augmenté de 90 (elles sont passées à 168), le nombre d'élevages de petits ruminants concernés de 9 409 (soit au total 23 148), le nombre de ces animaux de 1 321 190 (passant à 2 732 903). Les subventions consenties à l'Andalousie pour les ADSG atteignaient en 1998 1037 millions de pesetas. Il y avait en 1999 207 ADSG dont 136 incluaient les ruminants. Ainsi près de 70% des effectifs ovins et caprins sont intégrés dans les ADSG.

Fonctionnement

Les programmes sanitaires.

Les programmes sanitaires obligatoires (subventionnés à 100%) qui incluent les campagnes sanitaires et de vaccination contre la brucellose des agnelles de 3 à 6 mois. Dans d'autres communautés autonomes, d'autres actions sont conduites et quelques-unes ont supprimé la politique de vaccination des jeunes animaux quand le taux de prévalence était très bas.

Le programme sanitaire volontaire (subventionné à 50%) qui incluse les vaccinations, les traitements parasitaires, de dératisation, désinfection et désinsectisation (DDD).

Fonctionnement administratif

Chaque ADSG réalise pour la CAP l'exécution des programmes sanitaires annuels.

Chaque semestre, ils doivent informer la CAP et chaque fin de campagne, justifier des dépenses pour chaque action.

Les ADSG doivent faciliter toute information requise par la CAP.

Les ADSG sont soumises à un contrôle de la part de la CAP à travers le "Plan Andaluz" de vigilance épidémiologique (PAVE).

Financement

La part que les éleveurs paient aux ADSG varie de 100 à 150 pesetas (0,6 à 0,9 Euros) par animal (brebis ou chèvre). La subvention de la Junta (région) est de 90 pesetas chaque fois qu'un animal a une analyse de sang et de 50 pesetas chaque fois qu'il est vacciné.

Fonctionnement technique

De même qu'il y a un vétérinaire responsable, il peut y avoir des vétérinaires sous contrat. Le vétérinaire de l'ADSG visite l'élevage, fait les prises de sang et envoie les analyses aux laboratoires provinciaux de santé animale (il y en a 3 en Andalousie, à Grenade, Séville et Cordoue). Les laboratoires envoient les résultats de ces analyses à l'OCA (Oficina Comarcal Agraria) qui rentre en contact avec l'exploitation et remet le résultat à l'éleveur. Un vétérinaire des OCA décide des abattages. Le nombre de jours entre la prise de sang et l'abattage est en moyenne de 30 à 60 jours.

Résultats

Depuis que les ADSG fonctionnent, on peut constater une importante et progressive diminution de la gravité des maladies. En Espagne, la proportion des ovins et des caprins contrôlés passe de 45% en 1995 à 95% en l'an 2000. Le taux de prévalence de la brucellose sur les petits ruminants contrôlés décroît de 2,8% en 1995 à 1,5% en 2000 et de même le pourcentage des élevages positifs pour cette maladie décroît de 24,2% en 1995 à 17,6% en 1998 (MAPA, 2000 ; Información Veterinaria, 1999).

En Andalousie ce taux passe de 4,1% en 1995 à 2,1 en 1999, et pour ce qui concerne les élevages positifs, le pourcentage d'animaux positifs a diminué de 38,1% en 1996 à 30,4% en 1999 (Información Veterinaria, 1996 ; 1999).

Le pourcentage d'exploitations positives est assez haut à cause de l'existence d'exploitations dites "résiduelles" qui sont celles qui ont une faible présence de la maladie mais qui ne peuvent pour autant être déclarées indemnes dans la mesure où il n'y a pas absence total d'animaux positifs dans le troupeau, selon les réglementations de l'UE.

Concernant la situation générale andalouse, on peut dire qu'un nombre élevé d'ADSG, près de 75%, sont constituées d'élevages à 90% indemnes de brucellose, et que pour 25% d'entre elles, seuls 30% des élevages sont indemnes.

Dans tous les cas, les représentants des ADSG andalouses admettent que le succès de ces associations est très supérieur en travaillant dans le cadre d'une coopérative, en terme de situation et de méthode de travail. Si on prend comme exemple, une ADSG, qui rassemble un nombre important d'élevages avec un cheptel représentatif de la réalité andalouse, l'évolution a été la suivante: le nombre d'élevages suivis a triplé de 1997 à 1999, le nombre d'ovins a doublé et le nombre de caprins plus que quadruplé (OVIPOR, 1999).

Les proportions d'animaux et d'élevages positifs à la brucellose en Andalousie, sont supérieures à la moyenne de l'Espagne, même si, depuis que les ADSG sont en fonctionnement, l'incidence de cette maladie a diminué de façon importante et progressive dans la région. On peut donc souligner les aspects suivants :

(i) A présent, presque tous les animaux sont examinés pour déterminer la présence de brucellose. la restriction des mouvements d'animaux est mieux contrôlée.

(ii) L'éleveur est plus impliqué dans la santé animale, dans la mesure où il finance une partie des coûts, et obtient ainsi de meilleurs résultats.

(iii) Les programmes successifs que la CAP a développé, ont été financés régulièrement avec des procédures d'exécution constantes.

(iv) Dans les programmes, le contrôle individuel des exploitations est réalisé.

Remerciements

Les auteurs remercient tout le personnel de la *Federación Andaluza de ADSG* et de DAP qui nous ont donné des informations et des avis sur ce travail.

Références

CAP (Consejería de Agricultura y Pesca de la Junta de Andalucía) (1998). *Memoria Anual*. CAP, Sevilla.

MAPA (1999). Mejora en la reducción del grado de posibilidad de las enfermedades. *Mundo Ganadero*, Junio 1999.

MAPA (2000). Avance del MAPA sobre los resultados de las campañas de saneamiento ganadero. *Mundo Ganadero*, Junio 2000.

OVIPOR (1999). *Informe de Gestión*. ADS, Ovipor-Andévalo.

Informacion Veterinaria (1996). Campañas de Saneamiento Ganadero, 1995. *Información Veterinaria*, Julio/Agosto.

Informacion Veterinaria (1999). Campañas de Saneamiento Ganadero, 1998. *Información Veterinaria*, Julio/Agosto.